



Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Programme 9 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Orientation générale	2
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information	8
A. Programme de travail	8
Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9
Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	13
Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16
Annexe****	
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	18

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mai 2015).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

*** A/69/6/Rev.1.

**** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle et l'annexe énumérant les produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017 sont sans objet et ne figurent donc pas dans le présent chapitre.



Vue d'ensemble

Tableau 11.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	17 010 400
Ajustements techniques (non-reconduction de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(18 300)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(154 600)
Variation	(172 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017^a	16 837 500

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 11.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL

Orientation générale

- 11.1 Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a décidé que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) serait le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique et a demandé aux organismes des Nations Unies d'accroître leurs activités de plaidoyer et d'information pour appuyer le développement en Afrique. Elle a également souligné la nécessité de doter le Secrétariat, à New York, d'une structure qui examine et rend compte de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et de l'application coordonnée des résultats des sommets et des conférences ayant trait à l'Afrique. Elle a ensuite approuvé, dans sa résolution 57/300, la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et décidé de confier au Conseiller spécial la responsabilité de coordonner l'établissement de rapports et les activités de mobilisation à l'appui du Nouveau Partenariat.
- 11.2 L'Assemblée a accueilli avec satisfaction les mesures prises au niveau régional par la Commission économique pour l'Afrique s'agissant des domaines prioritaires du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies présents en Afrique est le principal instrument destiné à renforcer, aux niveaux régional et sous-régional, la cohérence, la coordination et la coopération à l'échelle du système à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat.

Abréviations : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : 1°C : 1^{re} classe; BO : budget ordinaire; G : agent des services généraux; AC : Autres classes; RxB : ressources extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

- 11.3 Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique constitue le cadre général pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Malgré les progrès accomplis, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la mortalité maternelle et infantile demeurent préoccupants dans les pays africains. En outre, les entraves à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'état de droit et à la santé de l'environnement y compromettent les perspectives de développement durable. Dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée en 2008 (voir résolution 63/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont noté que la réalisation dans les délais de tous les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique demeurerait hors de portée et réaffirmé leur détermination à répondre aux besoins particuliers du continent.
- 11.4 Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique demeure essentiel pour la concrétisation des trois dimensions du développement durable en Afrique (économique, sociale et environnementale), comme cela a été mis en exergue dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). On s'emploie actuellement à élaborer un programme de développement pour l'après-2015 et à formuler des objectifs en matière de développement durable qui tiennent compte des besoins et des priorités de l'Afrique, notamment dans le cadre de l'action plus large menée pour définir les objectifs de développement durable et leurs cibles et indicateurs et d'autres initiatives intergouvernementales telles que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la révolution des données et les futurs mandats qui découlent du programme de développement pour l'après-2015, des négociations en cours sur le transfert de technologies et d'autres questions abordées dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700).
- 11.5 En dépit de la contribution qu'apporte l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine à la paix et à la sécurité sur le continent, plusieurs pays africains restent toutefois aux prises avec des facteurs d'instabilité qui compromettent l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), le Secrétaire général a indiqué qu'il fallait mettre au point des mesures globales pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Dans sa résolution 67/293, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à suivre la question et de lui rendre compte tous les ans des obstacles persistants et des défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que de l'action menée et de l'aide apportée par le système des Nations Unies.
- 11.6 L'Organisation des Nations Unies s'emploie à continuer d'aider l'Afrique à surmonter les obstacles à la paix dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 67/302, dans laquelle l'Assemblée générale a salué les efforts engagés pour accroître la coordination et la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, et en particulier l'organisation chaque année de réunions consultatives mixtes entre les membres des deux conseils. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de renforcer le rôle de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique aux fins d'une plus grande cohérence et d'une meilleure coordination de l'appui que le système des Nations Unies fournit à l'Afrique dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du programme qui lui succédera, de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, et d'autres initiatives.

- 11.7 La communauté internationale prend de plus en plus conscience des liens indissociables qui existent entre paix, sécurité et développement, et de la nécessité de créer les conditions d'une paix à long terme propice au développement durable. Au cours des visites qu'il a effectuées dans la région des Grands Lacs et au Sahel avec des partenaires internationaux et africains, le Secrétaire général s'est engagé à concourir concrètement à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique renforcera plus avant les synergies entre ces trois éléments dans ses activités de mobilisation et d'élaboration de politiques.
- 11.8 L'élaboration des plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour la période 2014-2017 a coïncidé avec les négociations visant à élaborer, d'ici à 2016, le programme qui succédera au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, et l'adoption, en janvier 2015, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, lequel présente le programme de réalisations établi pour le continent pour les 50 prochaines années, y compris la décision d'en confier la mise en œuvre au Nouveau Partenariat et d'accroître la cohérence des activités et initiatives entreprises par l'Union africaine et ses organes ainsi que par les principaux acteurs et partenaires. En principe, les plans seront modifiés de manière à prendre en compte les orientations stratégiques énoncées dans l'Agenda 2063. Les modifications du plan-programme biennal qui en résulteraient devraient être présentées aux États Membres de façon que l'ONU continue d'appuyer l'action menée dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 11.9 En application de ses résolutions 67/293 et 67/294 et du rapport du Secrétaire général sur la question (A/68/506), l'Assemblée générale a décidé de renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour qu'il puisse faire face aux difficultés et tirer parti des possibilités qui surviendront aux plans mondial et régional et mieux aider l'Afrique, en particulier le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Secrétaire général recommande dans son rapport des mesures précises visant à renforcer le Bureau, l'objectif étant de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat existant et de son mandat élargi.
- 11.10 L'Assemblée générale a également décidé de renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour lui permettre d'exécuter son mandat relatif au mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, lequel a été créé par la résolution 66/293 à la suite du rapport du Secrétaire général consacré au mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique (A/65/165), présenté en application du paragraphe 39 de la déclaration politique sur les besoins de développement en Afrique.
- 11.11 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assure la coordination et la direction d'ensemble du programme, qui est placé conjointement sous sa responsabilité et celle de la Commission économique pour l'Afrique et du Département de l'information du Secrétariat.

Vue d'ensemble des ressources

- 11.12 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 16 837 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 172 900 dollars (1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 11.13 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 10.3 à 10.4 ci-après.

Chapitre 11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Tableau 11.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (non-reconduction de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale						
A. Programme de travail												
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 639,7	12 693,4	(18,3)	–	(118,5)	–	(136,8)	(1,1)	12 556,6	349,7	12 906,3	
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 888,4	1 909,6	–	–	(21,9)	–	(21,9)	(1,1)	1 887,7	107,7	1 995,4	
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 235,0	2 407,4	–	–	(14,2)	–	(14,2)	(0,6)	2 393,2	77,7	2 470,9	
Total partiel	11 763,2	17 010,4	(18,3)	–	(154,6)	–	(172,9)	(1,0)	16 837,5	535,1	17 372,6	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant estimatif)	2016-2017 (montant prévu)
A. Programme de travail	-	974,2	500,0
Total partiel	-	974,2	500,0
Total [(1) + (2)]	11 763,2	17 984,6	17 872,6

Tableau 11.4 **Postes**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-1	2	2	-	-	-	-	-	-	2	2
P-5	6	6	-	-	-	-	-	-	6	6
P-4/3	23	23	-	-	-	-	-	-	23	23
P-2/1	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Total partiel	34	34	-	-	-	-	-	-	34	34
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Autres classes	8	8	-	-	-	-	-	-	8	8
Total partiel	9	9	-	-	-	-	-	-	9	9
Catégories diverses										
Agents locaux	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Total partiel	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Total	44	44	-	-	-	-	-	-	44	44

Tableau 11.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
A. Programme de travail			
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	74,6	–	100,0
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11,2	–	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	14,2	–	–
Total	100,0	–	100,0

Ajustements techniques

11.14 La variation des ressources demandées résulte de la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant total de 18 300 dollars afférentes aux services communs relatifs à neuf postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

11.15 Une réduction des crédits d'un montant total de 154 600 dollars est proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale au titre des objets de dépense autres que les postes. Elle concerne principalement les voyages, le recrutement de consultants et d'experts, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de mobilier et de matériel, et correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion (56 800 dollars) et à d'autres gains d'efficience (61 700 dollars) prévus pour l'exercice biennal 2016-2017.

Ressources extrabudgétaires

11.16 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire au titre du sous-programme 1 pour financer la participation d'un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur privé aux activités relevant du NEPAD, notamment les réunions de groupes d'experts et les tables rondes. Cela correspond à l'augmentation de 123 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par le renforcement des activités de mobilisation de ressources grâce à des activités de promotion et la mise au point de propositions de projet devant être portées à la connaissance des donateurs éventuels et d'autres partenaires de développement. Il a été constaté que les ressources extrabudgétaires recueillies au titre du sous-programme 2 au cours de l'exercice biennal 2014-2015 étaient moins importantes que prévu. Cette tendance paraît devoir se maintenir, il n'est donc pas prévu d'allouer de ressources extrabudgétaires au titre du sous-programme 2 pour l'exercice biennal 2016-2017.

Autres éléments d'information

- 11.17 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèveraient à 217 700 dollars. Cela correspond, pour l'exercice biennal 2016-2017, à huit mois de travail d'administrateur et quatre mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) et à un consultant, qui seront financés au moyen de ressources provenant du budget ordinaire, tandis que les autres consultants et les voyages seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires.
- 11.18 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 11.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 11.6 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	–	14	–	2	12	–	2	12
Publications isolées	12	–	2	–	–	11	–	–	13
Total	12	–	16	–	2	23	–	2	25

A. Programme de travail

- 11.19 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans le tableau 11.7 ci-après.

Tableau 11.7 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 693,4	12 556,6	32	32
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 909,6	1 887,7	5	5

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 407,4	2 393,2	7	7
Total partiel	17 010,4	16 837,5	44	44
Ressources extrabudgétaires	974,2	500,0	–	–
Total	17 984,6	17 337,5	44	44

**Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 556 600 dollars

11.20 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui collaborera étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et l'ensemble du système des Nations Unies (y compris les institutions de Bretton Woods) pour s'acquitter de ses fonctions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 11.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la réalisation en Afrique des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement et ceux arrêtés pour la période au-delà de 2015

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesures des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier	i) Augmentation du nombre d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	Objectif	165	148	145
		Estimation		158	145
		Résultats effectifs			140
	ii) Augmentation du nombre de forums, d'activités et de produits internationaux traitant de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire en faveur de l'Afrique	Objectif	24	11	10
		Estimation		18	10
		Résultats effectifs			10

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Amélioration du suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, notamment au moyen des mécanismes régionaux	i) Augmentation du nombre d'engagements pris par les pays africains en vue de répondre aux besoins de développement de l'Afrique qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation	Objectif	6	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre d'engagements pris par les partenaires de développement de l'Afrique en vue de répondre aux besoins de développement du continent qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation	Objectif	8	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de projets, de programmes et d'activités à l'appui du développement en Afrique dont l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique assure la coordination	Objectif	60	52	50
		Estimation		55	50
		Résultats effectifs			50
d) Sensibilisation de la communauté internationale aux problèmes de développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de visites et de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et d'autres sites Web connexes	Objectif	30 000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

11.21 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire et prennent des mesures à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des priorités africaines en général; b) le secteur privé et la société civile montrent, non seulement au niveau international mais aussi et surtout en Afrique, qu'ils souhaitent participer à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat; c) toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'ils ont pris en faveur du Nouveau Partenariat.

Produits

11.22 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les séances tenues au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », notamment dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise

- en œuvre et appui international (2); rapports sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (2); rapport relatif à l'examen de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (1);
- ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les séances tenues au titre de points de l'ordre du jour concernant le développement de l'Afrique (2);
 - iii) Comité du programme et de la coordination :
 - a. Services fonctionnels pour les séances tenues par le Comité au cours de son examen du rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (3);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : urbanisation durable en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063 (1); financement du développement de l'Afrique, notamment de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 (1); rôle de la société civile africaine dans la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique (1); renforcement du rôle des mécanismes nationaux et régionaux dans la prévention des conflits en Afrique (1); réunions consultatives avec les parties prenantes sur le mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements (4); table ronde sur la promotion du tourisme comme moteur d'une croissance qui profite à tous et d'un développement durable en Afrique (1); table ronde sur la manière dont l'Afrique peut mettre à profit un éventuel dividende démographique (1); table ronde sur le renforcement du rôle joué par les centres africains de formation au maintien de la paix dans les opérations de paix en Afrique (1); table ronde de haut niveau sur l'appui apporté par le système des Nations Unies aux activités menées au titre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui ont trait à la paix, à la sécurité et au développement (1);
 - v) Réunions interinstitutions : réunions de coordination du groupe thématique Mobilisation et communication du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies présents en Afrique (2); réunions de coordination de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique (4);
- b) Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : dossiers électroniques sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);
 - ii) Publications isolées : rapport sur l'urbanisation durable en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063 (1); rapport sur le financement du développement de l'Afrique, notamment de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 (1); rapport sur le rôle de la société civile africaine dans la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique (1); rapport sur le renforcement du rôle des mécanismes nationaux et régionaux dans la prévention des conflits en Afrique (1); rapport sur les travaux de la table ronde consacrée à la promotion du tourisme comme moteur d'une croissance qui profite à tous et d'un développement durable en Afrique (1); rapport sur les travaux de la table ronde consacrée à la manière dont l'Afrique peut mettre à profit un éventuel dividende démographique (1); rapport sur les travaux de la table ronde consacrée au renforcement du rôle joué par les centres africains de formation au maintien de la paix dans les opérations de paix en Afrique (1);

rapport sur les travaux de la table ronde de haut niveau consacrée à l'appui apporté par le système des Nations Unies aux activités menées au titre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui ont trait à la paix, à la sécurité et au développement (1); notes d'orientation mises à jour concernant l'élaboration de politiques (2); compte rendu de la Semaine de l'Afrique (1);

- iii) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séances d'information à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, sur les questions actuelles et nouvelles ayant trait au développement de l'Afrique, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la suite donnée aux conférences mondiales des Nations Unies (8);
- iv) Activités techniques : gestion de la base de données sur les organisations non gouvernementales africaines (1); gestion du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (<http://www.un.org/fr/africa/osaa/>) (1).

11.23 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 11.9.

Tableau 11.9 Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	10 476,3	10 476,3	32	32
Autres objets de dépense	2 217,1	2 080,3	–	–
Total partiel	12 693,4	12 556,6	32	32
Ressources extrabudgétaires	377	500	–	–
Total	13 070,4	13 056,6	32	32

11.24 Le montant de 12 556 600 dollars prévu au budget ordinaire, en baisse de 136 800 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de reconduire 32 postes [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 5 G(AC)] et de financer les autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction de 136 800 dollars proposée au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par : a) une réduction proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 11.15 ci-dessus (118 500 dollars); b) la non-reconduction des dépenses non renouvelables afférentes aux services communs relatifs à neuf postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 (18 300 dollars).

11.25 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer notamment l'élaboration de documents d'orientation sur les questions nouvelles ayant trait à l'Afrique, les déplacements des représentants qui se rendront à des conférences et réunions et les coûts afférents aux conférences. Les ressources extrabudgétaires jouent un rôle important en ce qu'elles permettent d'associer un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur

privé aux activités prescrites, notamment les réunions de groupes d'experts et les tables rondes, et de faire mieux connaître le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique auprès des parties prenantes.

Sous-programme 2 Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 887 700 dollars

- 11.26 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Commission économique pour l'Afrique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 11.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aux échelons régional et sous-régional, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, du programme qui lui succédera et des plans et priorités stratégiques des organes et institutions de l'Union africaine

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies qui aident l'Union africaine à mettre en œuvre ses plans et priorités stratégiques, y compris le programme du NEPAD, aux échelons régional et sous-régional	Augmentation du nombre de projets, de programmes et d'activités conjoints exécutés par les organismes des Nations Unies, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale, pour aider l'Union africaine à mettre en œuvre ses plans et priorités stratégiques, y compris le programme du NEPAD, aux échelons régional et sous-régional	Objectif	20	18	16
		Estimation		18	16
		Résultats effectifs			16
b) Renforcement des moyens dont disposent les organisations régionales et sous-régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, pour concevoir et exécuter leurs programmes ainsi que pour en assurer le suivi	i) Augmentation du nombre de projets et d'activités conjoints de renforcement des capacités mis en œuvre aux niveaux régional et sous-régional par le système des Nations Unies dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, du Mécanisme de coordination sous-régional et de leurs groupes thématiques	Objectif	8	6	–
		Estimation		6	4
		Résultats effectifs			4
	ii) Augmentation du nombre de projets, de programmes et d'activités conjoints de renforcement des capacités mis en œuvre par les communautés économiques régionales à l'appui des programmes d'intégration économique régionale	Objectif	2	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 11.27 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) d'importants efforts sont déployés par les communautés économiques régionales et l'Union africaine, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et leurs partenaires pour appuyer les politiques et programmes régionaux mis en œuvre dans les domaines d'action des neuf groupes thématiques; b) une situation sociopolitique et économique propice permet aux neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale d'appuyer efficacement le Nouveau Partenariat.

Produits

11.28 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies présents en Afrique à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (12);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports présentés aux sessions annuelles du Mécanisme de coordination régionale à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2); rapports présentés aux sessions annuelles des mécanismes de coordination sous-régionale de l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en œuvre des programmes du Nouveau Partenariat au niveau sous-régional (2); rapports présentés à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : mécanisme de coordination sous-régionale visant à consolider l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine (2); amélioration du suivi et de l'évaluation du Mécanisme de coordination régionale par les coordonnateurs des groupes (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : rapport sur le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (1); rapport sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation du Mécanisme de coordination régionale (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures et autres documents d'information mettant en avant les pratiques exemplaires et les programmes exécutés conjointement par les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales pour aider à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);
 - iii) Activités techniques : élaboration et mise à jour de directives sur l'amélioration de la coordination des activités des groupes et sous-groupes du Mécanisme de coordination régionale (2);

- iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui technique aux réunions des neuf groupes du Mécanisme de coordination régionale qui soutiennent le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le renforcement des capacités de l'Union africaine (2);
 - v) Apports à des produits communs : appui technique au Mécanisme de coordination sous-régionale dans la mise en œuvre des programmes des communautés économiques régionales (1); appui technique aux réunions et activités organisées autour de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du programme qui lui succédera (1); activités de mobilisation et de sensibilisation en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, organisées en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de l'information, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs fournis aux États Membres, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, aux communautés économiques régionales, à la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique, au Comité directeur du NEPAD et au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour les aider à respecter les priorités de l'Union africaine, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des communautés économiques régionales et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (12);

11.29 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 11.11.

Tableau 11.11 Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 405,1	1 405,1	5	5
Autres objets de dépense	504,5	482,6	–	–
Total partiel	1 909,6	1 887,7	5	5
Ressources extrabudgétaires	597,2	–	–	–
Total	2 506,8	1 887,7	32	32

11.30 Le montant de 1 887 700 dollars prévu au budget ordinaire, en baisse de 21 900 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de reconduire cinq postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 AL) et de financer les autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts et les voyages. La réduction de 21 900 dollars découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 11.15 ci-dessus.

11.31 Il a été constaté que les ressources extrabudgétaires recueillies au cours de l'exercice biennal 2014-2015 étaient moins importantes que prévu. Cette tendance paraît devoir se maintenir, il n'est donc pas prévu d'allouer de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017.

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 393 200 dollars

- 11.32 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Département de l'information. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 11.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Intensifier la mobilisation internationale en faveur du développement économique, politique et social de l'Afrique et l'appui aux mesures prises par l'Afrique et par la communauté internationale en vue de promouvoir la reprise économique et le développement durable de la région et d'atteindre les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les objectifs de développement durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives à la croissance économique et au développement durable en Afrique	i) Augmentation du nombre de visites et de consultations du site Web d' <i>Afrique Renouveau</i> et d'autres sites Web connexes	Objectif	1,9 million	1,0 million	–
		Estimation		1,3 million	1,1 million
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre d'articles et de publications (sur support papier, audio et vidéo) qui sont repris par les médias du fait de l'intérêt qu'ils suscitent	Objectif	3 200	1 000	800
		Estimation		2 500	800
		Résultats effectifs			2 436

Facteurs externes

- 11.33 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les professionnels des médias (rédacteurs en chef et journalistes) sont disposés à publier les documents d'information établis et diffusés par la Section Afrique. La qualité de l'information pouvant être produite dans le cadre du sous-programme dépend de l'aptitude des partenaires (organismes des Nations Unies, Union africaine, Agence de planification et de coordination du NEPAD, parties prenantes en Afrique et communauté internationale) à communiquer des informations sur leurs activités liées aux objectifs, problèmes et réalisations du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Produits

- 11.34 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : *Africa Renewal* (6) et *Afrique Renouveau* (6);
- ii) Communiqués et conférences de presse, brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : déclarations à la presse, communiqués de presse, documents d'information, pochettes de documentation, avis aux médias, fiches

d'information et planches murales sur les grandes initiatives menées ou faits nouveaux survenus aux niveaux international, régional ou local qui contribuent au développement économique et social de l'Afrique ou ont une incidence sur celui-ci (2);

- iii) Information des médias : promotion des documents d'information produits par la Section Afrique en assurant la liaison avec des rédacteurs et des journalistes des principaux médias africains et avec les principaux donateurs et d'autres pays, de manière à faire paraître ces articles et à inclure dans leur documentation les informations nécessaires concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique (2);
- iv) Activités techniques : *Africa Renewal* et *Afrique Renouveau* en ligne : développer et tenir à jour le site Web de façon à ce qu'il réponde aux besoins des médias et d'autres parties qui s'intéressent au développement de l'Afrique et concevoir les pages du site de manière à faciliter l'accès du public (<http://www.un.org/africarenewal/fr>) (2);
- v) Apports à des produits communs : contribution aux activités du groupe thématique Mobilisation et communication du Mécanisme de coordination régionale (2).

11.35 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 11.13.

Tableau 11.13 Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 861,5	1 861,5	5	5
Autres objets de dépense	545,9	531,7	–	–
Total	2 407,4	2 393,2	5	5

11.36 Le montant de 2 393 200 dollars prévu au budget ordinaire, en baisse de 14 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de reconduire sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 3 G(AC)] et de financer les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction de 14 200 dollars découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 11.15 ci-dessus.

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017

